

# LA CROIX

## Migrants : plainte contre l'Europe complice des horreurs perpétrées en Libye

Par Marie Verdier, le 27/4/2020 à 05h54

L'UE a violé ses obligations financières en soutenant sa gestion migratoire par la Libye selon plusieurs ONG. Dans une plainte déposée ce 27 avril, celles-ci réclament un audit de la cour des comptes européenne.



Détention arbitraire, torture, viol, esclavage, etc. Les sévices dont sont victimes migrants et réfugiés dans la Libye en guerre sont largement documentés. Et la complicité de l'Union européenne qui externalise sa gestion migratoire, fortement dénoncée.

→ À LIRE. En Libye, la guerre à l'ombre du coronavirus

Les ONG de défense des droits humains ont choisi un nouvel angle d'attaque pour contester la politique européenne de soutien aux autorités libyennes pour qu'elles interceptent en mer et maintiennent coûte que

**coûte sur leur sol les demandeurs d'asile. Elles ont décidé de frapper au porte-monnaie.**

### **Trois ONG portent plainte**

**Trois organisations spécialisées dans l'expertise juridique et politique des migrations, le Global legal action network (réseau mondial d'action juridique, GLAN), l'association pour les études juridiques sur l'immigration (ASGI) et l'association italienne des loisirs et de la culture (ARCI) ont déposé une plainte auprès de la cour des comptes européenne ce lundi 27 avril.**

### **Les Européens laissent mourir douze personnes en mer Méditerranée**

**La plainte est étayée par une déclaration de douze ONG de défense des droits humains, tels Amnesty International et la FIDH. Elle porte sur « les infractions aux règles financières de l'UE ». Les trois organisations estiment illégal le soutien financier européen à la gestion migratoire libyenne et réclament que la cour des comptes lance un audit sur la coopération de l'UE avec la Libye.**

### **Une plainte « révolutionnaire »**

*« Les lois budgétaires de l'UE donnent mandat à l'UE de veiller à la bonne utilisation des fonds européens de développement, notamment en contrôlant et en évaluant en permanence leur impact sur les droits de l'homme. Sans garanties en matière de droits de l'homme, le programme de l'UE en Libye est en violation flagrante des lois européennes et internationales et se rend complice des souffrances humaines causées par le retour des migrants en Libye »,* fait valoir Valentina Azarova, conseillère juridique pour le GLAN.

→ **À LIRE. Libye : la guerre continue sans trêve**

**En s'appuyant sur le soutien matériel apporté à la Libye, cette plainte est « révolutionnaire », estime Leslie Piquemal du CIHRS, l'Institut d'études des droits de l'homme du Caire, cosignataire de la déclaration.**

### **Le respect des droits de l'homme transféré à la Libye**

**L'UE a alloué, en juillet 2017, 91,3 millions d'euros au programme « Gestion intégrée des frontières et des migrations en Libye » (GIF) qui doit durer jusqu'à la fin de 2021. Ce programme a pour objectif « d'améliorer la capacité de la Libye à contrôler ses frontières et à assurer le sauvetage en mer, d'une manière pleinement conforme aux obligations et aux normes internationales en matière de droits de l'homme. » Ces fonds ont été engagés par le biais du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières et des personnes déplacées en Afrique (EUTFA), lui-même principalement financé par le Fonds européen de développement.**

### **Les migrants abandonnés en Méditerranée**

**Si le Fonds européen de développement est soumis à des règles de bonne gestion financière - les projets soutenus doivent notamment être assortis d'un système visant à évaluer, atténuer et contrôler leur impact sur les droits de l'homme - l'EUTFA, lui, en est affranchi. Cette compatibilité avec les droits de l'homme a été transférée aux bénéficiaires des fonds.**

*« L'absence de programmes de surveillance des droits et le risque que les fonds de développement soient détournés au profit de programmes de sécurité, comme le montre le Fonds fiduciaire pour l'Afrique, sont des préoccupations flagrantes que les institutions et les États membres de l'UE devraient chercher à corriger »,* fait valoir la plainte.

**En 2018, la cour des comptes avait elle-même pointé les faiblesses de l'EUTFA - manque de précision et risque d'inefficacité -, et soulignait la nécessité de les revoir.**

Marie Verdier